

PETIT DEJEUNER DE LA PREVENTION

De l'organisation des
secours à la prévention
des risques
professionnels

De l'organisation des secours à la prévention des risques professionnels

- La chaîne de survie : un travail collaboratif
- L'aide financière CARSAT Centre-Ouest pour l'achat d'un défibrillateur d'intervention.
- Les compétences du SST au profit de la prévention des risques professionnels.
- Questions-réponses

La chaîne de survie : Un travail collaboratif

La chaîne de survie : un travail collaboratif

ACCUEIL DU NOUVEL EMBAUCHE

**La première
formation obligatoire**



Consignes en cas d'accident

La chaîne de survie : un travail collaboratif

La compétence globale du SST

Le sauveteur secouriste du travail doit être capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident

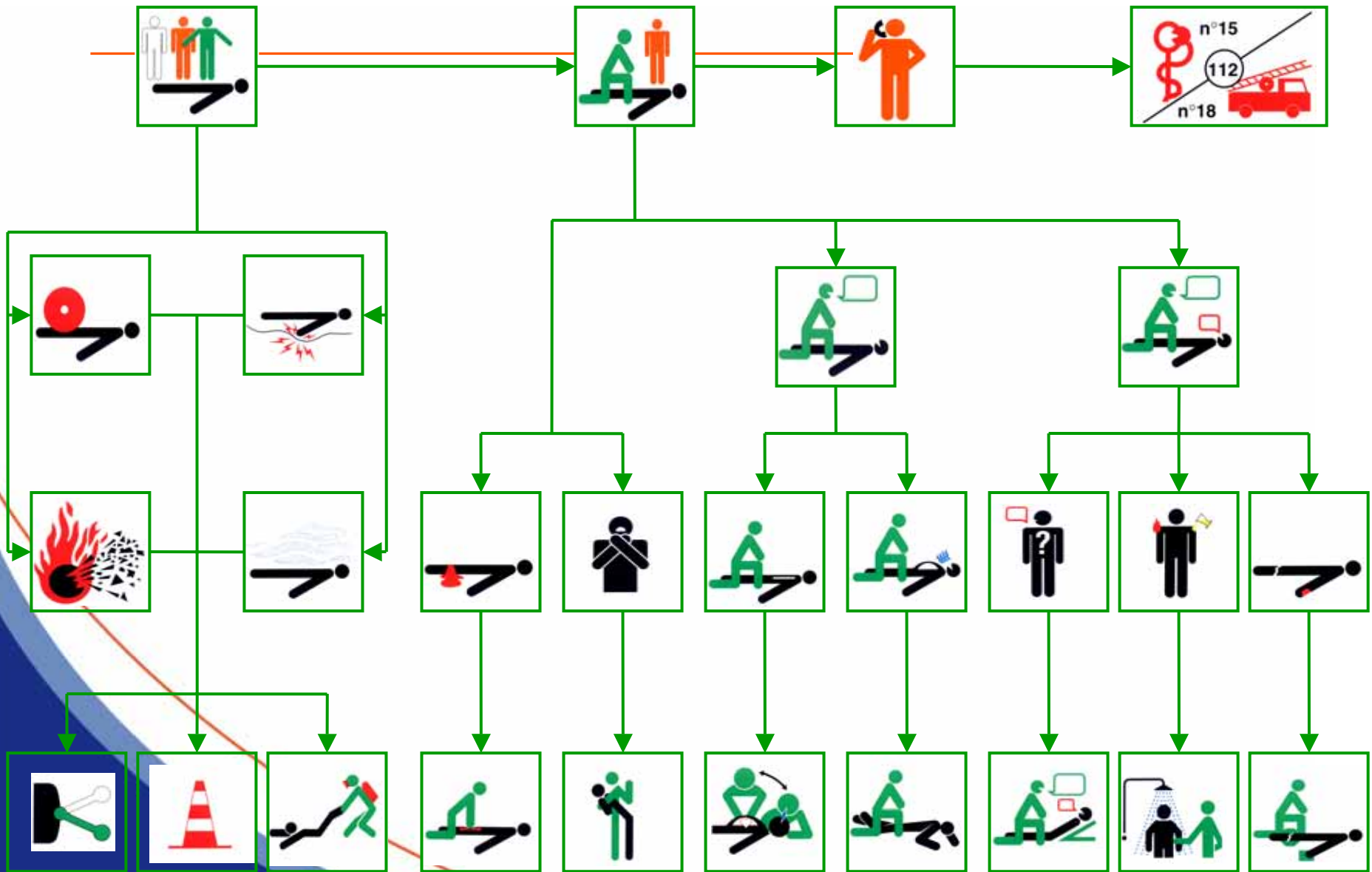
et...

La chaîne de survie : un travail collaboratif

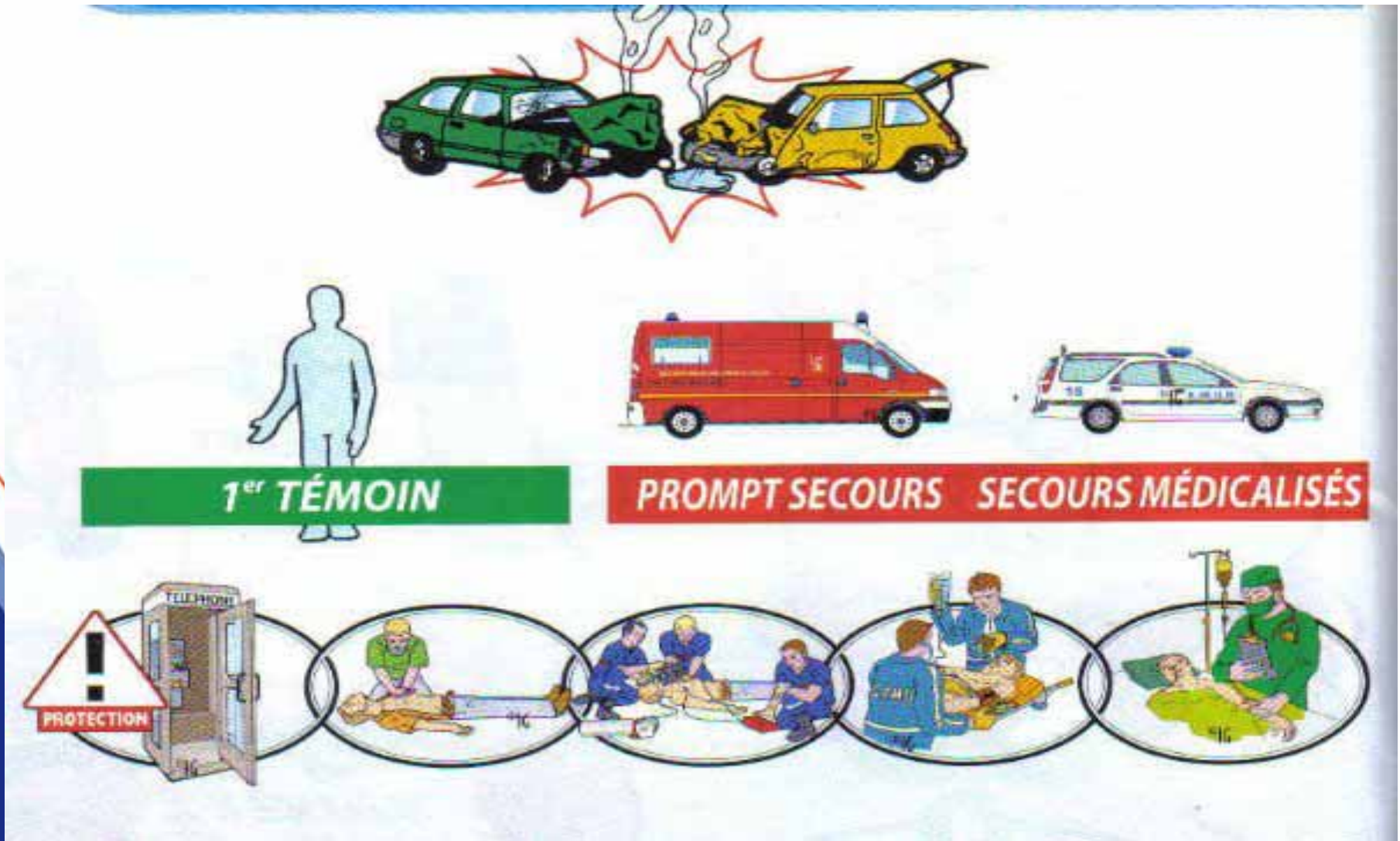
Le Sauveteur Secouriste du Travail
face à une situation d'accident

**Protéger- Examiner- Faire Alerter-
Secourir
PREFAS**

Le plan d'intervention SST



La chaîne de survie : un travail collaboratif



La chaîne de survie : un travail collaboratif

Ce n'est pas une attestation de présence
qui est délivré par le formateur SST

C'est un CERTIFICAT DE COMPETENCE

Le SST est évalué et validé ou non

en formation initiale comme en formation continue

A	1 case « non » cochée entraîne une non-validation de la formation		
	Capacités évaluées lors de l'apprentissage	Acquises	
	L'apprenant est capable de :	oui	non
T H E	PROTEGER		
	Identifier les dangers et les personnes exposées *		
	Mettre en œuvre une action de protection adaptée à la situation *		
	Effectuer un dégagement d'urgence par traction de la victime		

La chaîne de survie : un travail collaboratif

La formation continue des SST depuis le 1er janvier 2011

Le premier recyclage :

- Doit avoir lieu **dans les 12 mois** qui suivent la formation initiale
- Donne lieu à la délivrance d'un nouveau certificat ou d'un timbre

Les suivants :

- au maximum tous les 24 mois
- si l'employeur le souhaite tous les 12 mois

La validité du certificat :

- **24 mois** si la formation continue se déroule en **6 heures**
- **12 mois** si la formation continue se déroule en **4 heures**

La chaîne de survie : un travail collaboratif

La formation continue des SST depuis le 1er janvier 2011

**Le non respect de la formation continue
fait perdre la certification SST.**

**Le nom de tout salarié qui n'est pas à jour
doit être retiré de la liste des secouristes de l'établissement.**

**Afin d'être de nouveau certifié, il devra valider ses
compétences lors d'une session de formation continue.**

Exemple d'une entreprise régionale

Consignes en cas d'accident

CONSIGNES GENERALES EN CAS D'ACCIDENT

1. BLESSE GRAVE (ou Malaise)

Quelle que soit l'heure de l'accident

- **ALERTER UN SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL**
- **APPELER LE ☎** : **Infirmierie**
ou : **Service sécurité**
ou : **S.S.T**
ou : **S.S.T**
- en indiquant précisément la nature, le lieu et l'endroit exacts
- ne jamais raccrocher avant de demander l'autorisation

2. BLESSE LEGER

Sans caractère apparent de gravité ou d'urgence

1) **en horaire normal** 8 H 00 – 17 H 00

- **Appeler l'infirmierie ☎** et exécuter les consignes reçues
Le service sécurité ou
- Lorsque le blessé peut se déplacer, l'accompagner à l'infirmierie sinon attendre et guider l'ambulance ou les secours.

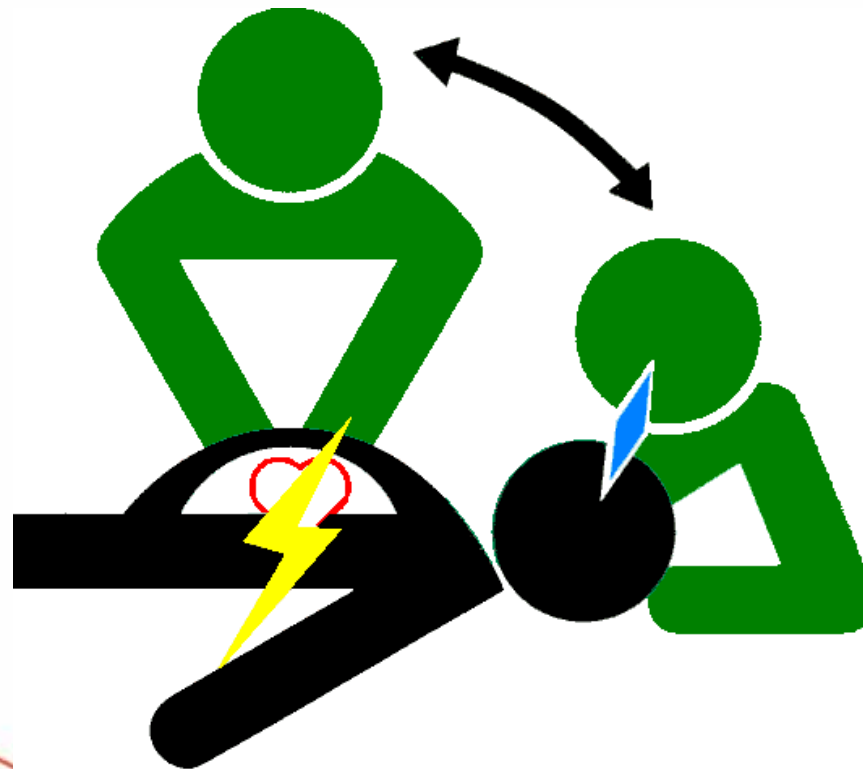
2) **en horaire de nuit, week-end et jours de fermeture**

- Prévenir l'encadrement qui :
 - Alertera un secouriste
 - L'encadrement fera transporter le blessé au Centre Hospitalier de BRESSUIRE.

L'aide financière CARSAT Centre-Ouest

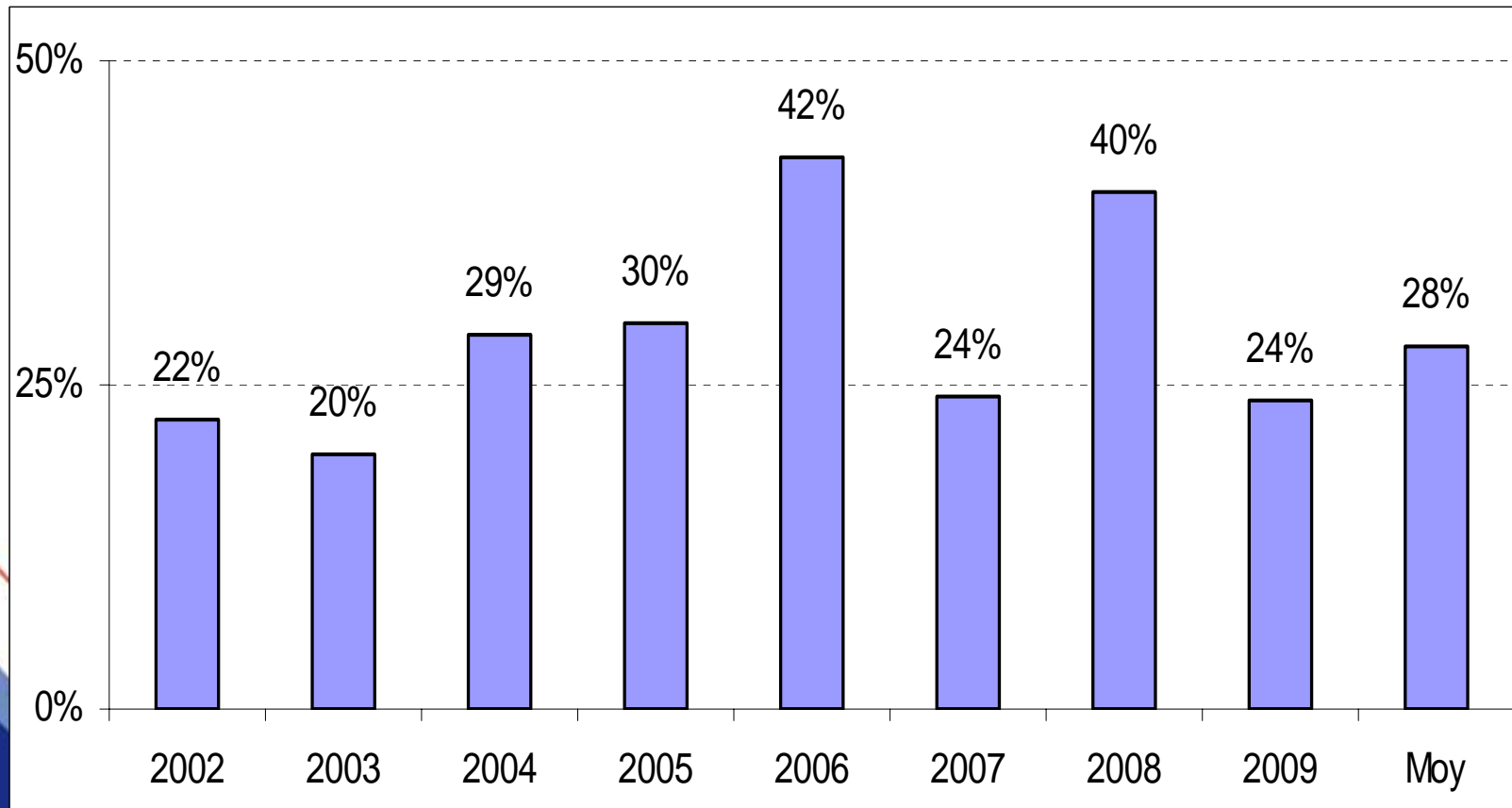
La Campagne de la CARSAT Centre-Ouest

Senior une affaire de cœur



Constat CARSAT Centre-Ouest

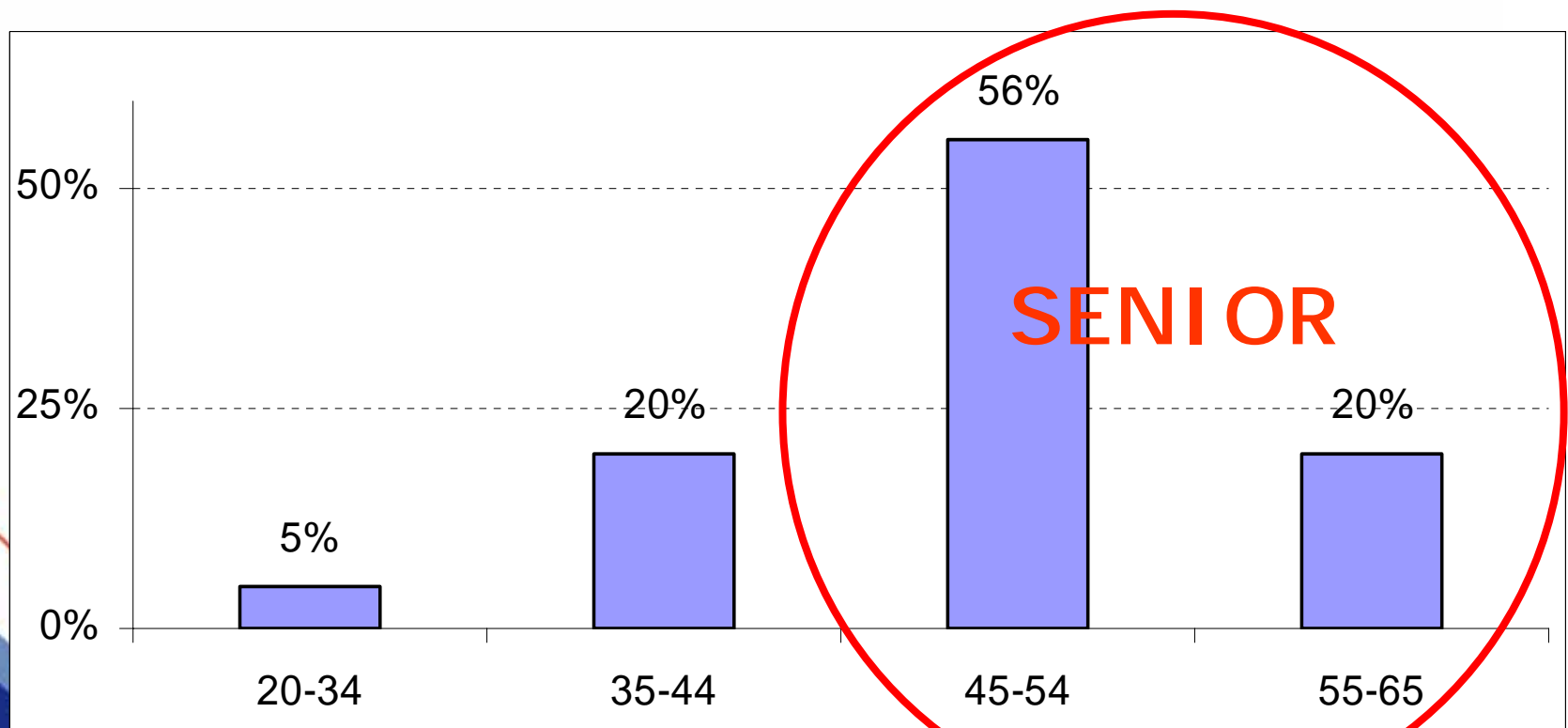
Pourcentage de décès suite à un malaise



Source : statistiques régionales CARSAT Centre-ouest

Constat CARSAT Centre-Ouest

Décès suite à un malaise en fonction de la classe d'âge



Source : statistiques régionales CARSAT Centre-ouest

La victime inconsciente qui ne respire pas

Le D.A.E.

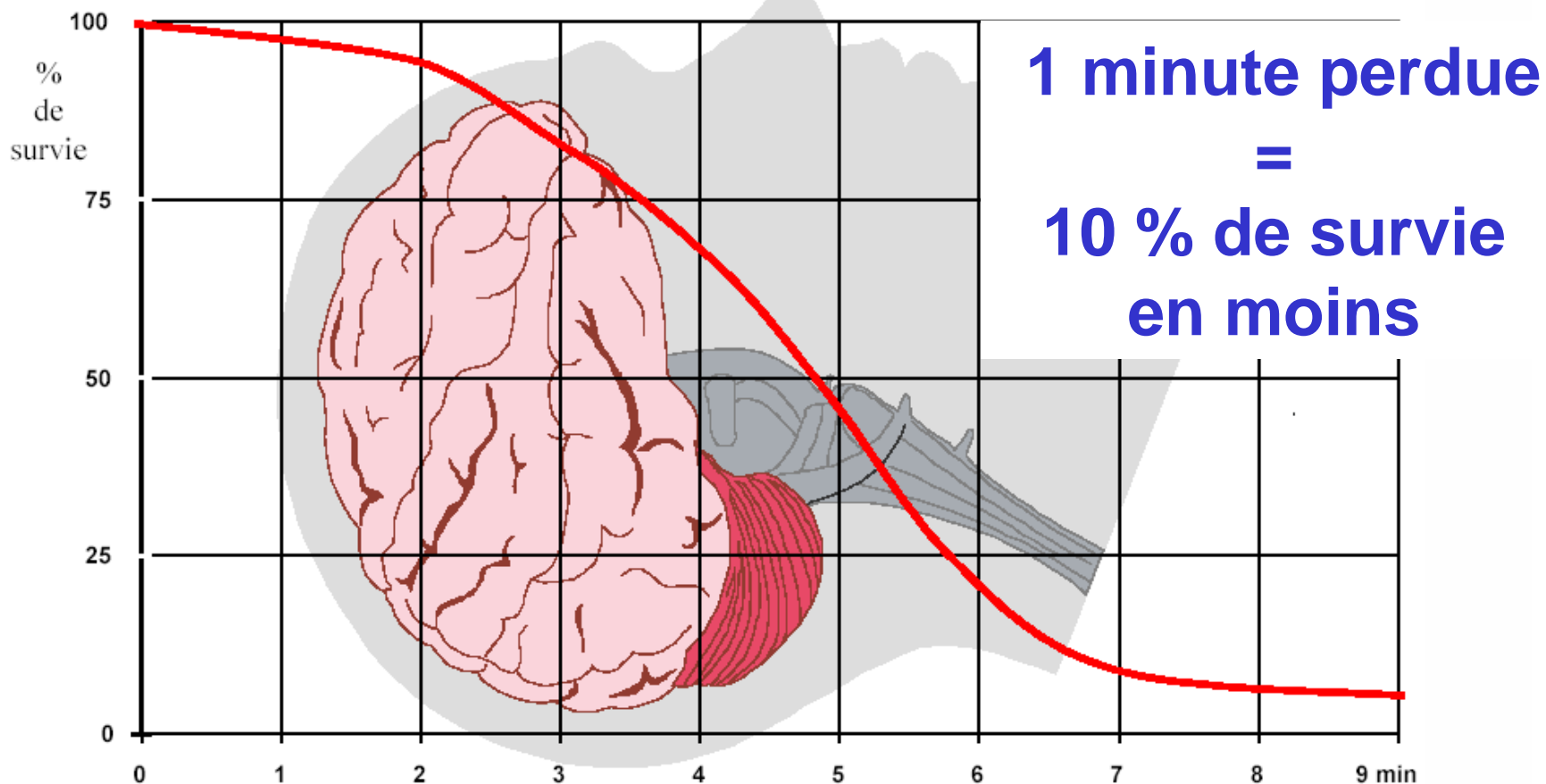
(**D**éfibrillateur **A**utomatisé **E**xterne)

Pourquoi ?

Comment ?

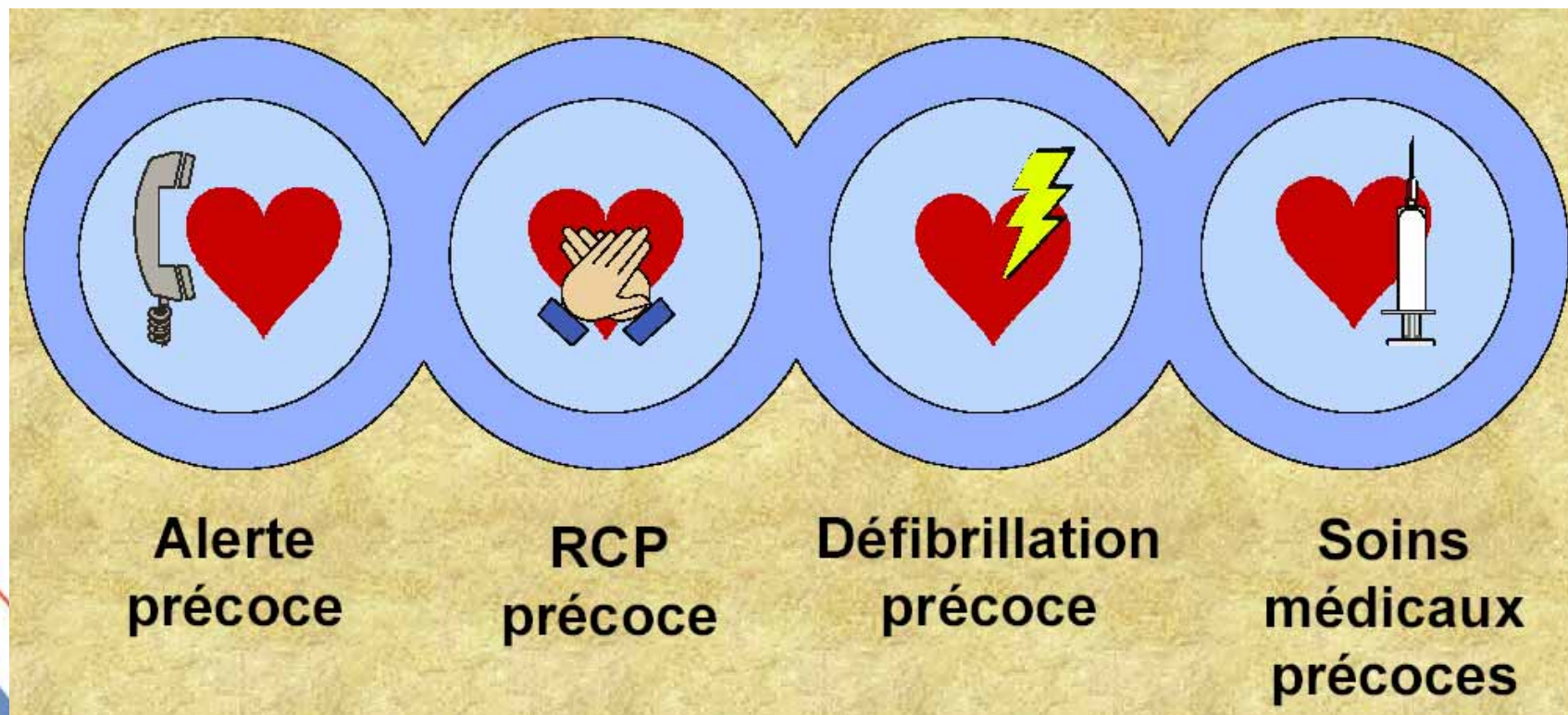
Conséquences pour une victime inconsciente qui ne respire pas.

Pourcentage de neurones survivant à un arrêt circulatoire



Dans tous les cas, la chute est très rapide dès la troisième minute, et les chances de survie sont quasi nulles après la 8^e minute

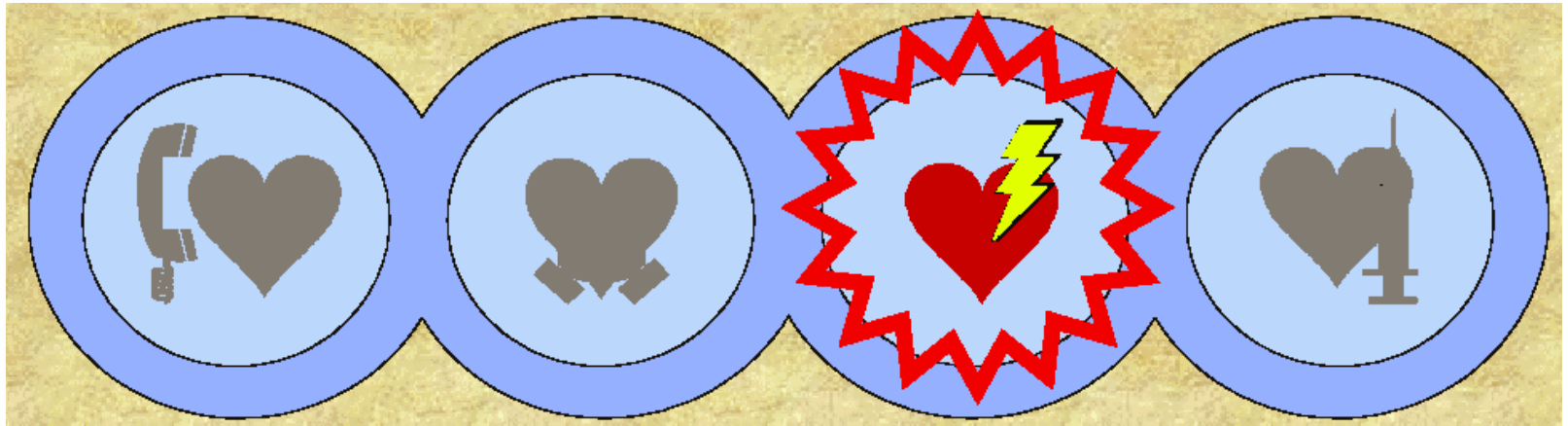
La chaîne de survie



RCP = Réanimation Cardio-Pulmonaire

Défibrillation tardive isolée

Pas de SST en entreprise

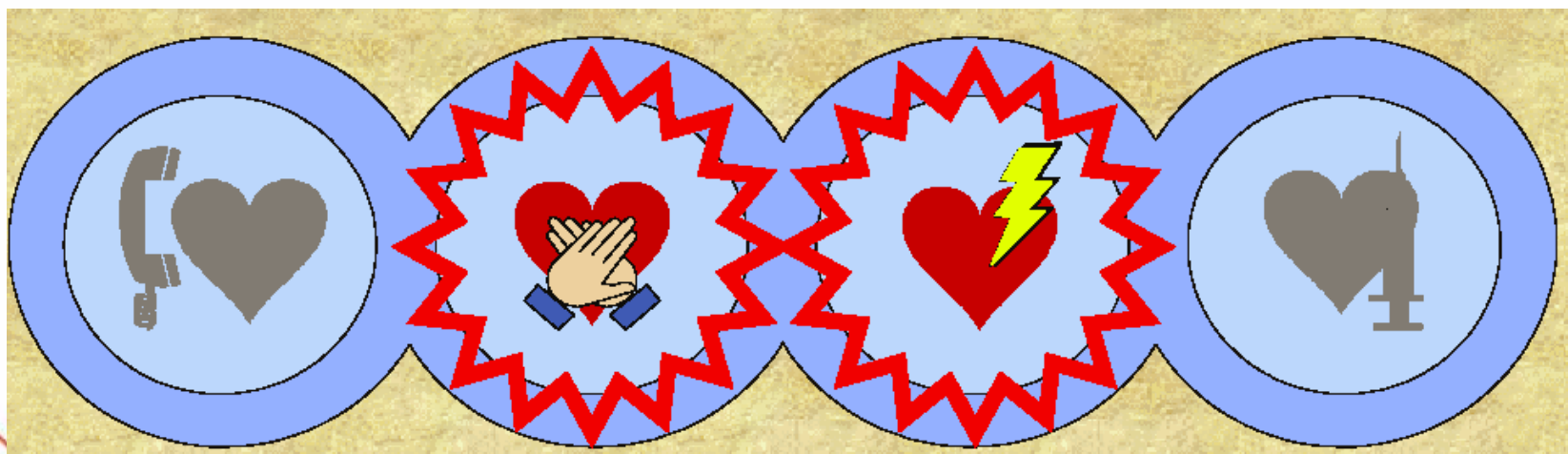


SURVIE = 2%

R.C.P. précoce et défibrillation tardive

SST en entreprise

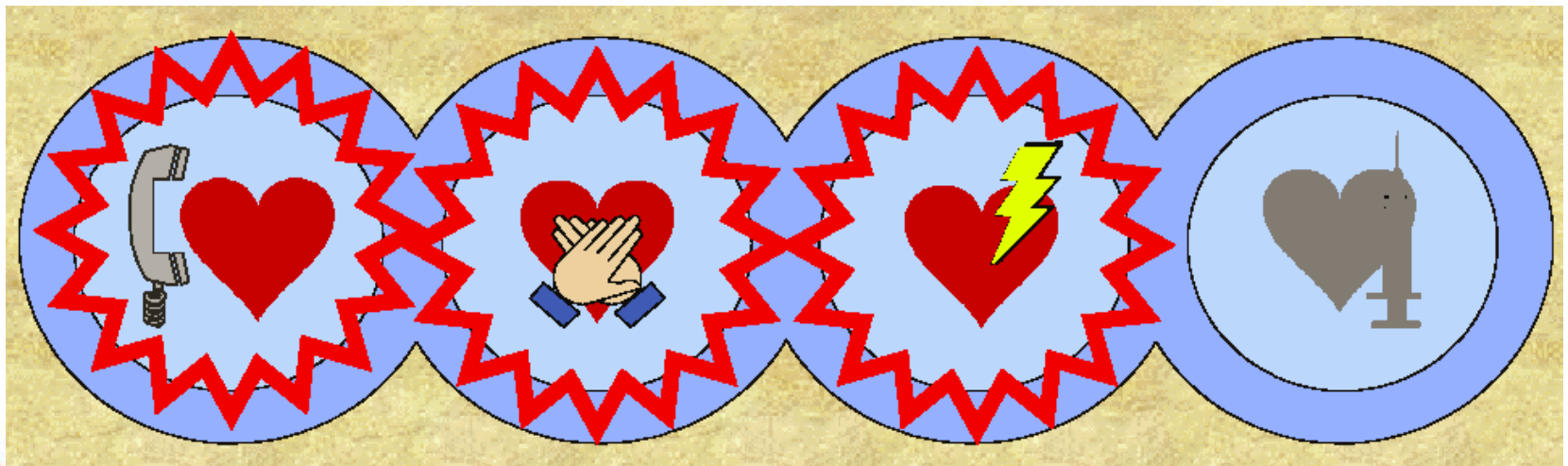
DAE mis en place par les secours



SURVIE = 8%

Alerte immédiate, R.C.P. précoce et D.A.E. tardif

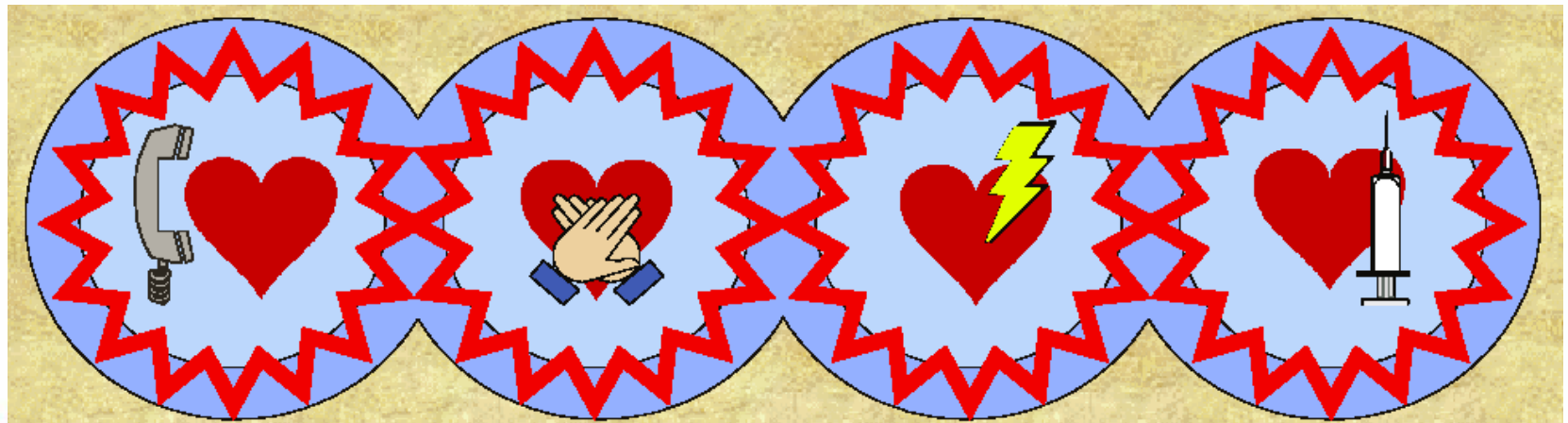
SST sans DAE en entreprise.



SURVIE = 20%

Alerte immédiate, R.C.P. précoce,
D.A.E précoce et soins médicaux précoces

SST et D.A.E. en entreprise



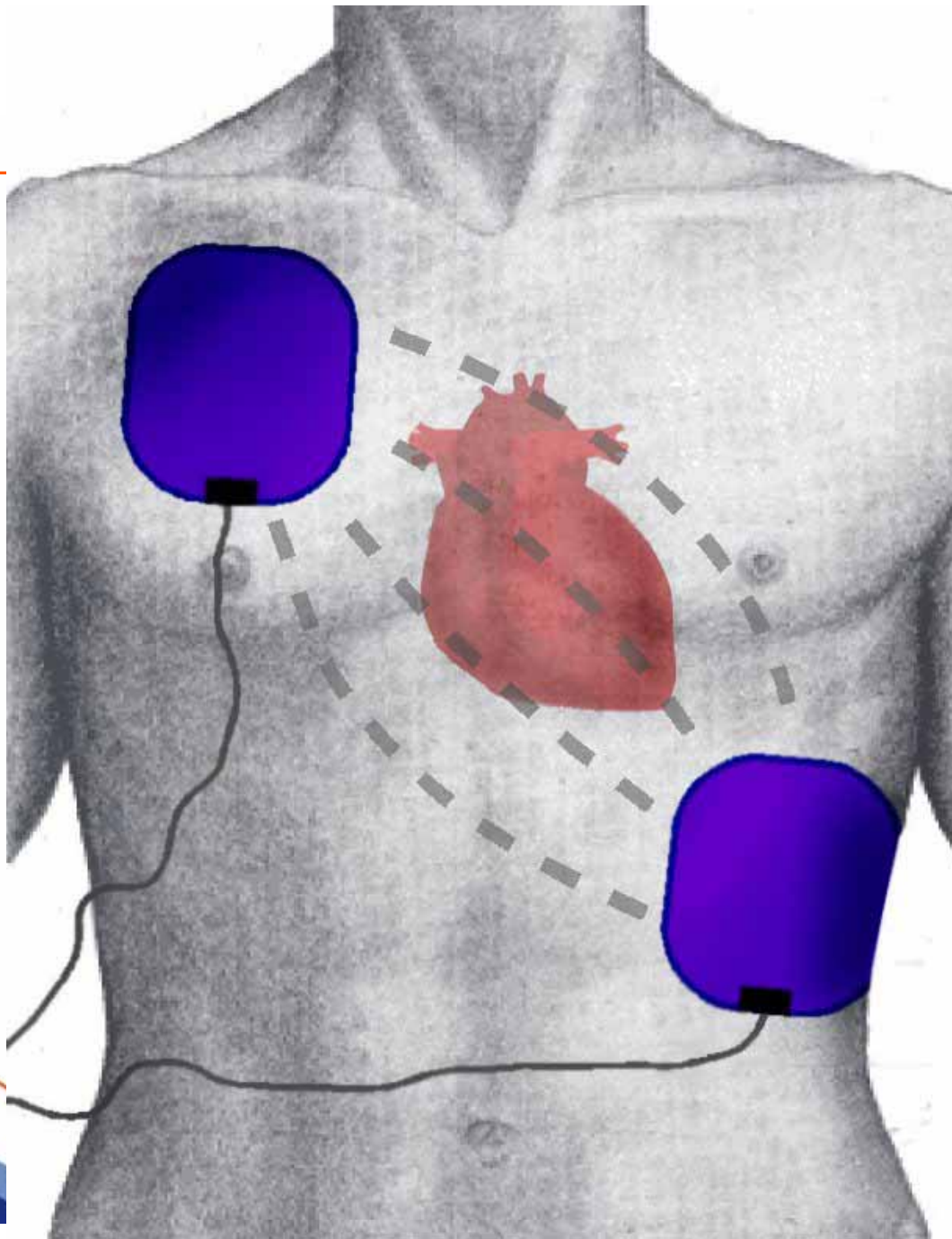
SURVIE = 40 à 60 %

Pourquoi toujours la R.C.P. ?



- Maintenir un débit sanguin cérébral à minima.
(du sang et de l'oxygène pour les organes vitaux)
- Retarder la dégradation électrique.
(du temps pour la pose du DAE)

Le choc électrique



Constat

Mise en évidence des bénéfices sur la survie

si association de la formation aux premiers secours et utilisation du D.A.E.

(38% de survie sans séquelles -étude SAMU)

Gain de temps (15 minutes par rapport à une intervention extérieure)

Dispositif sensible, spécifique et sûr.

Objectif de l'aide financière simplifiée de la CARSAT Centre-Ouest

Aider les entreprises à acquérir

un Défibrillateur Automatisé Externe

pour limiter les conséquences d'un accident cardiaque

sur le lieu du travail

Le pack D.A.E.

- D.A.E. d'intervention (Défibrillateur Automatisé Externe)
 - soit D.E.A. (Entièrement Automatique)
 - soit D.S.A. (Semi Automatique)
- Une batterie
- Un jeu d'électrodes d'intervention
- Une paire de ciseaux
- Des compresses
- Un rasoir
- Une armoire murale (vitrée de préférence)

Les bénéficiaires

- Toute entreprise du régime général de **1 à 49 salariés**
- Au minimum 10 % de l'effectif est SST et à jour de formation continue
- Ne pas avoir de contrat de prévention en cours ou ne pas en avoir bénéficié au cours des 2 dernières années

Montant de l'aide financière

- **40 % du montant de la facture** si l'entreprise a au moins 10% de SST formés et à jour de recyclage
- **Porté à 70%** si l'entreprise a au moins 20% de SST formés et à jour de recyclage
- **Plafond de 1200 €**

Principe de l'aide financière

- **Pas de contrat d'adhésion préalable**
- **Versement de l'aide financière à réception des justificatifs :**
 - ⇒ Attestation d'adhésion au Service de Santé au Travail
 - ⇒ Copie certifiée conforme de la facture acquittée et détaillant le matériel acheté
 - ⇒ Document Unique (DU) actualisé
 - ⇒ Attestation de paiement des cotisations URSSAF (- de 3 mois),
 - ⇒ RIB original
 - ⇒ Liste des SST à jour mentionnant dates de formation et de recyclage.
 - ⇒ Information des Instances Représentatives du Personnel pour les entreprises de plus de 10 salariés

Durée de la campagne

Du 1^{er} janvier 2011 et au 31 décembre 2011
dans la limite du budget alloué à ce dispositif

Qui contacter ?

Catherine GROS

Téléphone : 05 55 45 37 94

Courriel : catherine.gros@carsat-centreouest.fr

Courrier : CARSAT Centre-Ouest
37 Avenue du Président René Coty
87048 LIMOGES CEDEX

Les compétences
du SST
au profit de la prévention
des risques
professionnels

Un fait marquant en 2002

Une explosion du nombre de formation de SST

Pourquoi ?

Une influence réglementaire ?

Le contexte réglementaire

- *Loi du 31 décembre 1991 :*

Principes généraux de prévention

- ▶ Éviter les risques
- ▶ Évaluer les risques qui ne peuvent pas être évités.
- ▶ ...

- *Décret du 5 novembre 2001 :*

- **Formalisation dans un document unique.**
- Utilisation de l'évaluation pour élaborer le programme de prévention de l'entreprise.

La logique de prévention

- Éviter les risques.
- Évaluer les risques qui ne sont pas évitables.
- Réduire les risques.
- Maîtriser les risques résiduels



**Logique de
prévention**

unique

Le document de référence

Une des orientations forte de la circulaire précédente et du document de référence actuel est :

- un **positionnement renforcé du sauvetage secourisme du travail dans sa composante « travail »**
- le rôle que peut jouer le dispositif SST dans une **prévention de premier niveau** est mis en évidence
- le SST peut contribuer à la rédaction du document unique

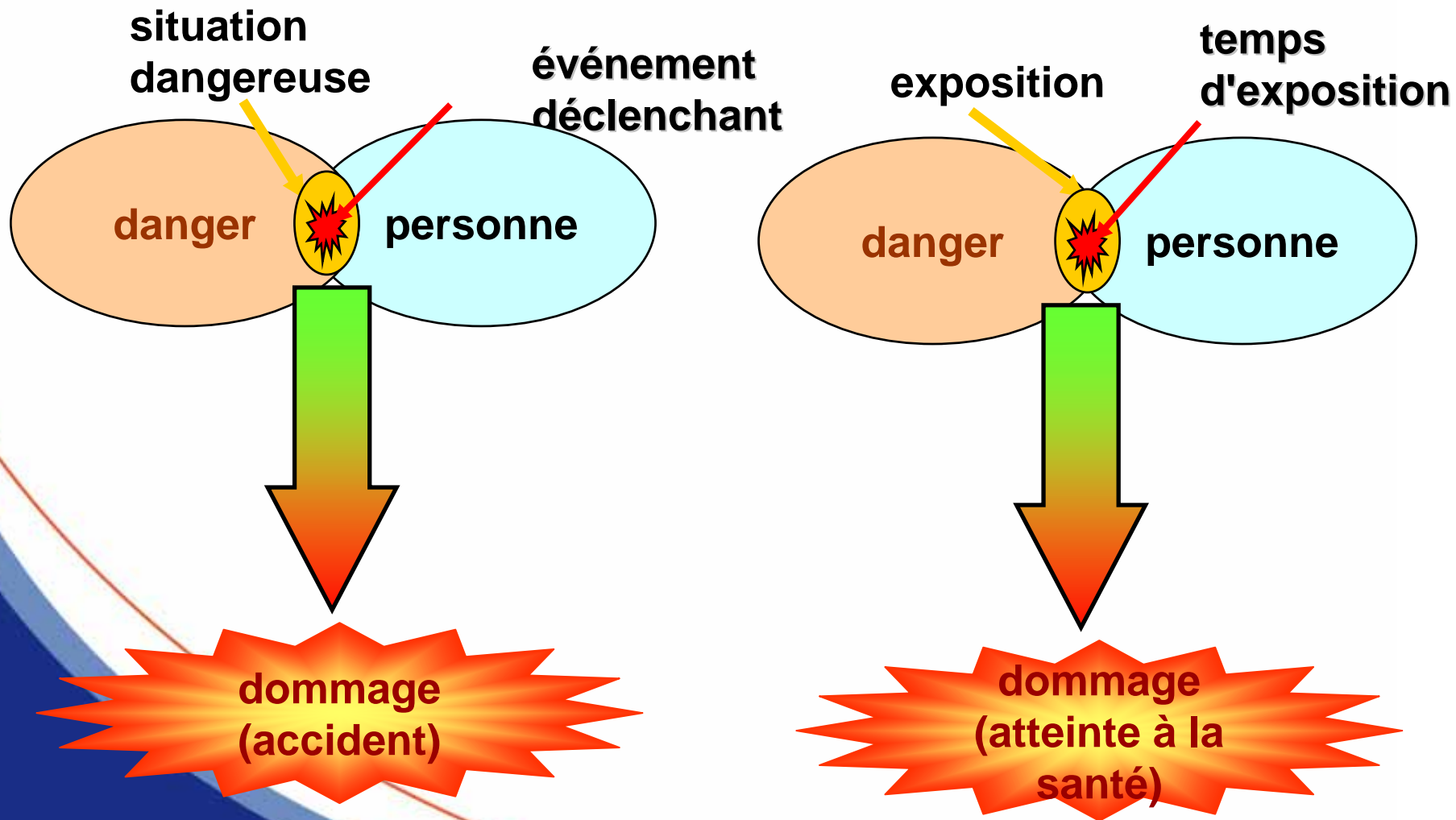
Les objectifs de la formation SST

Le sauveteur secouriste du travail doit être capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident

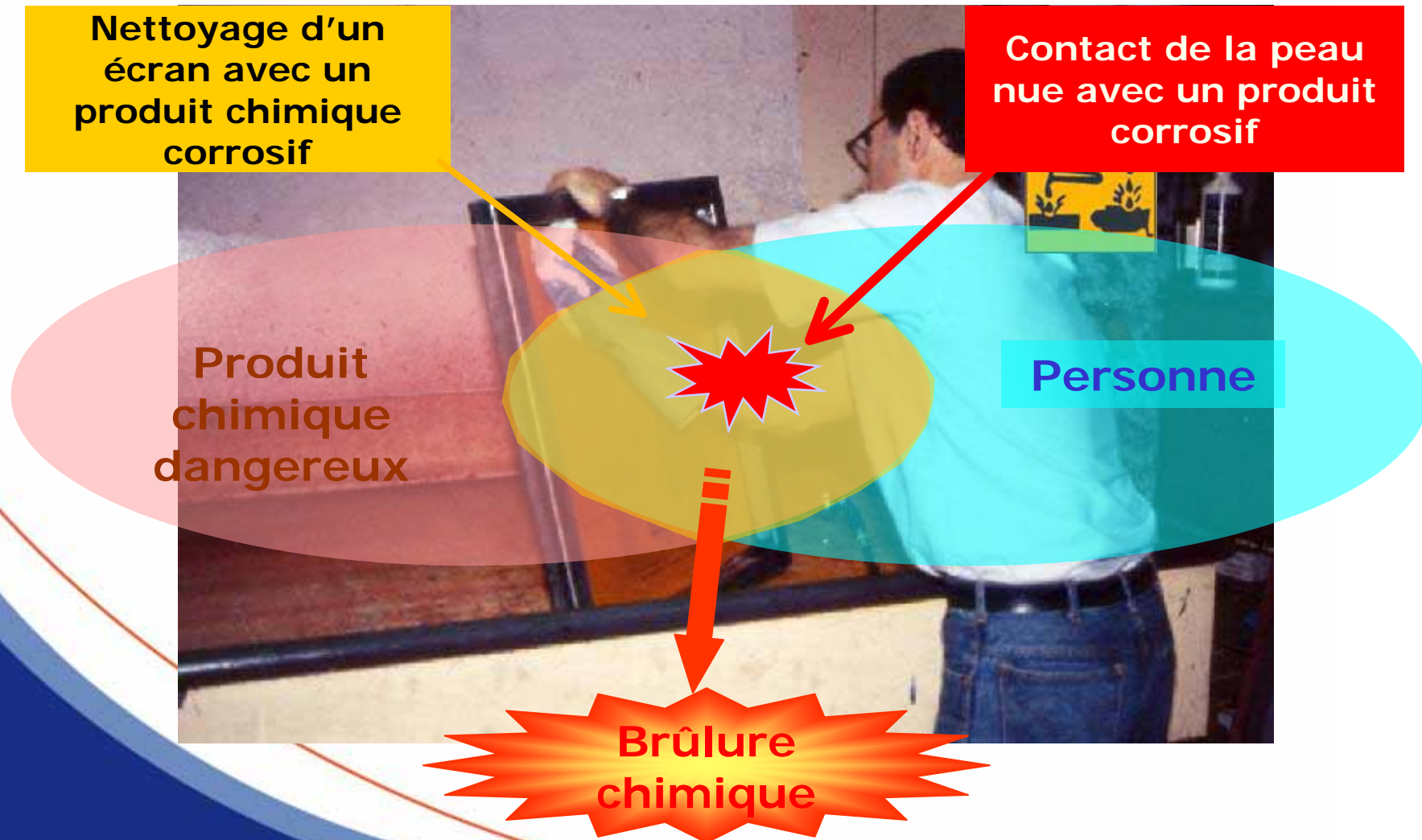
ET ...

dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention, **mettre en application ses compétences au profit de la santé et sécurité au travail.**

Identifier les risques d'atteintes à la santé



Identifier les risques d'atteintes à la santé



De protéger à prévenir

De faire alerter à informer

- Repérer les dangers dans une situation de travail.
- Supprimer ou faire supprimer des dangers dans une situation de travail, dans la limite de son champ de compétence, de son autonomie et dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention.
- Informer son responsable hiérarchique et/ou la (les) personnes(s) chargée(s) de prévention dans l'entreprise ou l'établissement, de la /des situation(s) dangereuse(s) repérée(s).

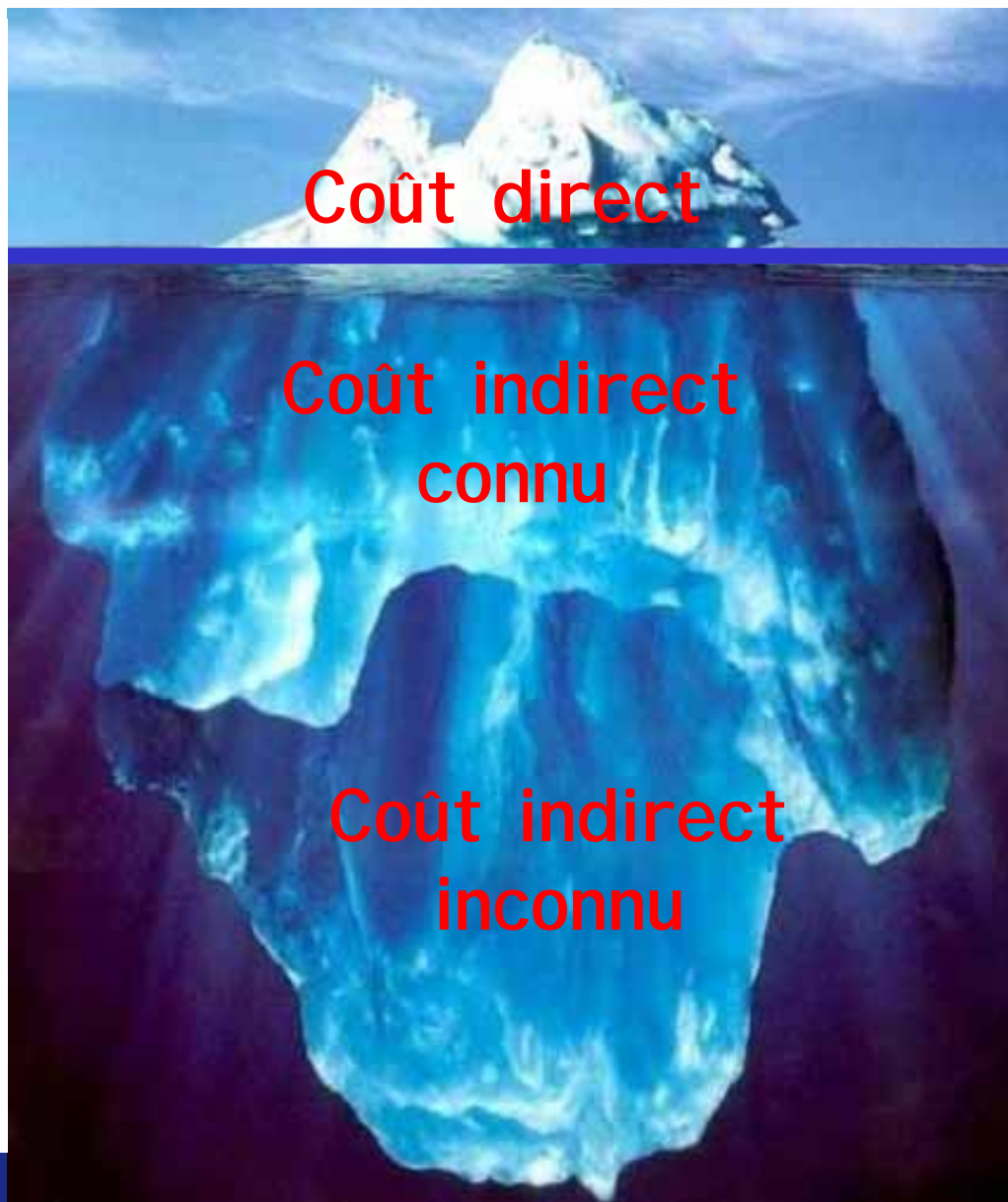
Les coûts

C
H
A
M
P

D
E

L
A

P
R
E
V
E
N
T
I
O
N



AT/MP

AT et MP reconnus par la sécurité sociale

Dysfonctionnements connus

Assurances, perte de temps et de production, secours, remplacement, Réparation,

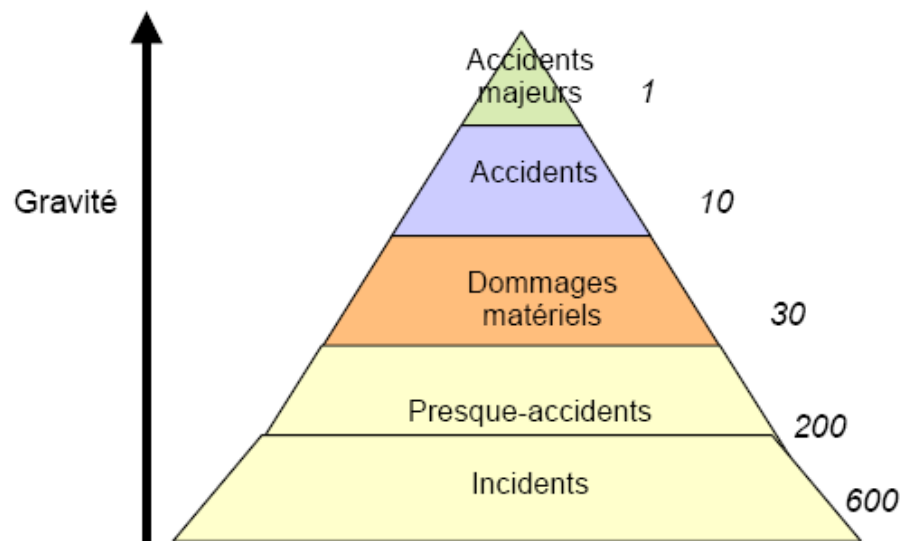
Dysfonctionnements inconnus

Presqu' AT, incidents, dysfonctionnements non reconnus et récupérés par l'opérateur,

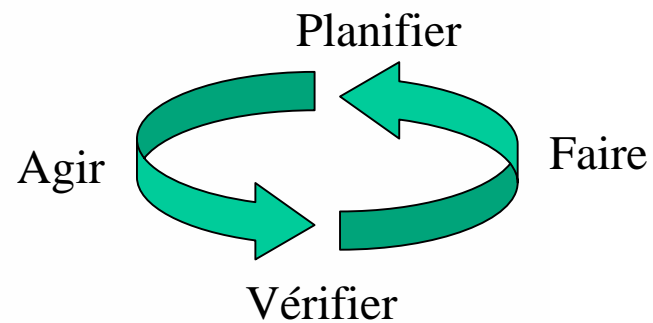
Exemples d'entreprises régionales

Chaveneau Bernis : objectif

Favoriser la remontée d'information des situations de danger, de presque accidents et d'incidents, afin d'améliorer notre niveau de sécurité.



Pyramide de BIRD



Boucle d'amélioration continue

plus le nombre d'incidents est élevé plus la probabilité d'avoir un accident est élevée

Chaveneau Bernis : organisation

De protéger à prévenir

De faire alerter à informer



Prévenir

Agir

Signaler

Analyser

Éradiquer



Découverte d'un danger, d'un presque accident et/ou d'un incident

Chef de service

Action immédiate pour maîtriser le risque (balisage, identification, intervention, etc...)

Remontées de l'information par e-mail ou téléphone au responsable sécurité ou CHSCT

Analyse de la situation

Élaboration d'un plan d'action agissant sur les causes

Chaveneau Bernis : témoignage

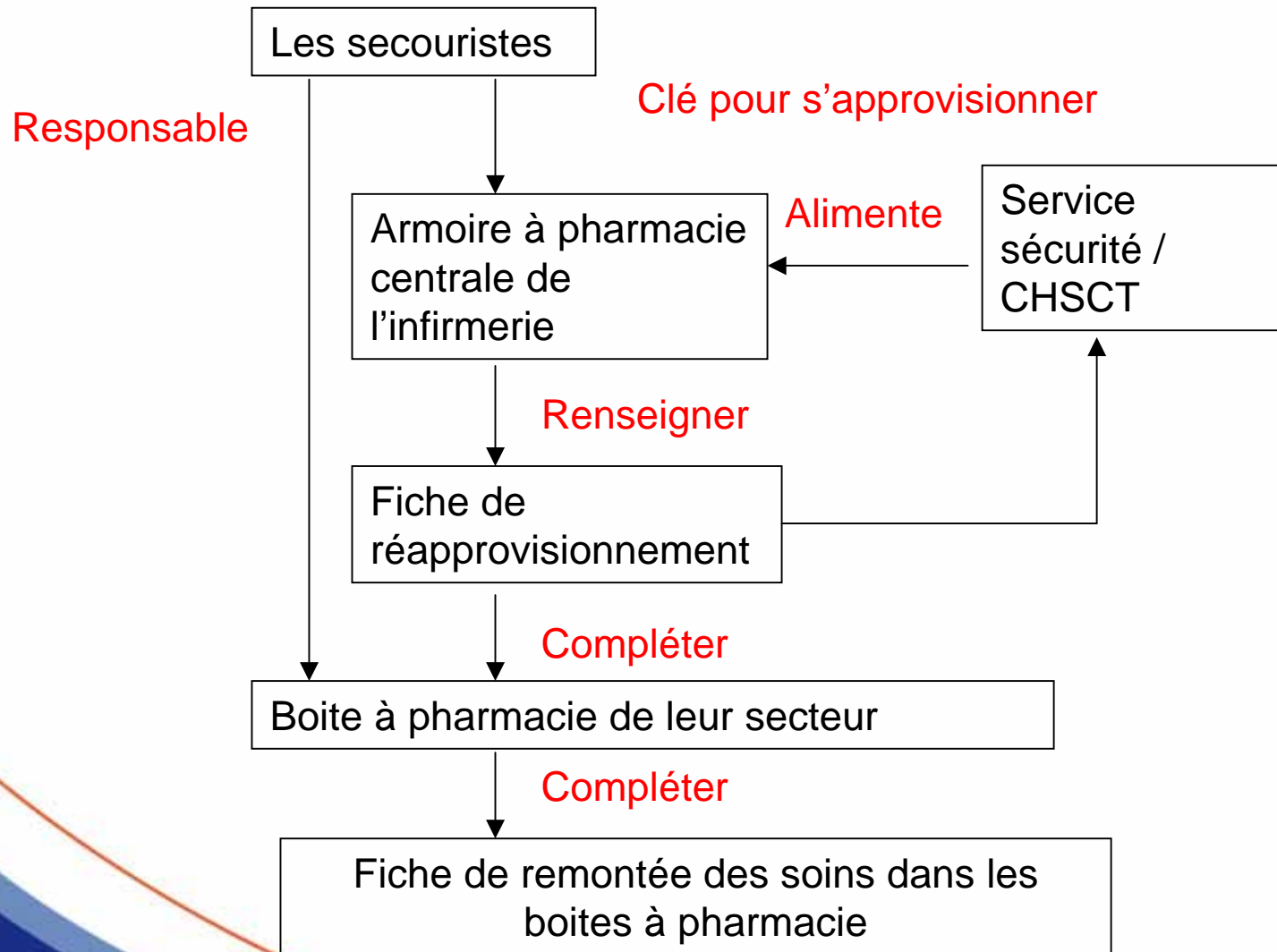
Pour ce qui est du rôle des SST, nous les avons sensibilisé sur la remontée des presque accidents de travail (PAT) :

- les fiches de PAT sont sur les armoires de secours,
- nous avons démarré avec 2 ou 3 PAT par mois et maintenant nous avons environ 20 PAT par mois... et nos AT ont diminué

Chaveneau Bernis : témoignage

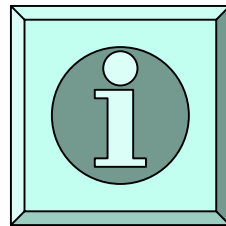
Problèmes	Améliorations
Éclairage extérieur qui éblouissait le conducteur la nuit	Réglages de l'orientation et ajout d'éclairage
Stress et agacement générés par des problèmes de compréhension avec les chauffeurs étrangers	Livret traduction fait en plusieurs langues et symboles
Rehausse non adaptée pour certains véhicules signalé après un AT grave qui a provoqué 260 jours d'arrêt	Installation de rehausses adaptées
Une personne enceinte a failli tomber à cause de câblage au sol dans les bureaux	Goulotte et aménagement fait dans tous les bureaux
Chute de palette car il n'y a pas de plancher dans les racks	Action validée pour 2011
Départ intempestif des camions alors que le cariste est à l'intérieur	Action 2011

Chaveneau Bernis : Gestion des armoires à pharmacies



MIA Electric :

LIVRET DE CONSIGNES DE SECURITE ET ENVIRONNEMENTALES A L'USAGE DES ENTREPRISES EXTERIEURES



De l'organisation des secours à la prévention des risques professionnels

Questions

-

Réponses